

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 715**3 septembre 2001****SOMMAIRE**

Alcione Holding, S.à r.l., Luxembourg	34304	P.A. Consulting Group S.A., Luxembourg	34284
Alcione Holding, S.à r.l., Luxembourg	34306	P.A. Consulting Group S.A., Luxembourg	34284
Aquarius Audio, S.à r.l., Remich	34301	Packinvest A.G., Luxembourg	34284
Arden Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg	34302	Pamar Research Enterprise S.A., Luxembourg	34285
Arrow S.A.H., Luxembourg	34307	Panta S.A., Luxembourg	34285
Asterope Holding, S.à r.l., Luxembourg	34307	Parvest Services, Luxembourg	34285
Asterope Holding, S.à r.l., Luxembourg	34310	Parvogest S.A., Luxembourg	34283
Babera, S.à r.l., Luxembourg	34307	Patent and Shares International Holding S.A., Luxembourg	34285
Barilla Luxembourg S.A. Holding, Luxembourg	34310	Peacock S.A., Luxembourg	34285
Bars Import & Export S.A., Luxembourg	34318	Pearl Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	34286
Basis Consulting Services, S.à r.l., Luxembourg	34318	Pearl Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	34287
Basis Consulting Services, S.à r.l., Luxembourg	34318	Pedus Service, S.à r.l., Niederanven	34287
Bay Bridge S.A., Luxembourg	34318	Plastiform Holding S.A., Junglinster	34287
Belfry, S.à r.l., Luxembourg	34319	Polygraphic S.A., Luxembourg	34288
Belmore, S.à r.l., Luxembourg	34319	Pont Rouge S.A., Luxembourg	34288
Bird Holding S.A., Eischen	34319	Prestige Immobilier, S.à r.l., Luxembourg	34287
Boons, S.à r.l., Luxembourg	34319	Quick Point, S.à r.l., Mersch	34288
Bres Invest S.A., Luxembourg	34320	R.S.S. S.A., Resource Shipping & Shipmanagement S.A., Luxembourg	34291
Brokat, S.à r.l., Strassen	34320	Relais Nature S.A., Luxembourg	34290
BTM Global Pioneer Fund, Luxembourg	34320	Resitec S.A., Foetz	34289
F.N.S.A. Holding S.A., Luxembourg	34274	Resitec S.A., Foetz	34289
F.N.S.A. Holding S.A., Luxembourg	34276	Romania Oil and Gas Investments, S.à r.l., Luxembourg	34291
Luxavia S.A., Luxembourg	34276	RTL 4 Finance S.A., Luxembourg	34301
Mediantis A.G., Betzdorf	34278	RTL 4 Finance S.A., Luxembourg	34301
Mediantis A.G., Betzdorf	34279	RTL 4 Finance S.A., Luxembourg	34301
Medpharm Investments S.A. Holding, Luxembourg	34277	S.D.A., Luxembourg	34302
Medpharm Investments S.A. Holding, Luxembourg	34277	S.IM.INT S.A., Luxembourg	34288
Miwa Real Estates, S.à r.l., Luxembourg	34279	SCM Group International S.A., Luxembourg	34302
Monté Carlo Int. Real Estate S.A., Luxembourg	34279	Shikako S.A., Luxembourg	34291
MT Finance S.A., Luxembourg	34280	Shikako S.A., Luxembourg	34300
Navy Green S.A., Junglinster	34280	Si Belle S.A., Junglinster	34300
New Rih Holdings S.A., Luxembourg	34280	Si Belle S.A., Luxembourg	34300
New Rih Holdings S.A., Luxembourg	34282	Société Internationale de Propriété Immobilière S.A., Luxembourg	34290
Nitchevo S.A., Junglinster	34283	Société Internationale de Propriété Immobilière S.A., Luxembourg	34290
2OA, Luxembourg	34290	Tramet S.A., Luxembourg	34304
Oddi Holding S.A., Luxembourg	34283	UBS Capital II, S.à r.l., Luxembourg	34310
Odyssey Ventures Online Holding S.A., Luxembourg	34284		
Ori Martin Lux S.A., Luxembourg	34282		
Ori Martin Lux S.A., Luxembourg	34282		

F.N.S.A. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.883.

In the year two thousand, on the twenty-first of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of F.N.S.A. HOLDING S.A. (the «Corporation»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg on 4th March 1992, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the 2nd September 1992, No. 376. The articles of incorporation were amended several times and for the last time by deed of Maître Marc Elter on 27th November, 1995 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of the 27th January 1996, n° 51.

The meeting was presided by Mr Christian Scheer, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Mr Bertrand Reimmel, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

A. Conversion of the capital of the Company into Euros with effect from 1st April, 2000 at the Euro / Netherland Guilder exchange rate prevailing as at the close of business on 31st March, 2000 so that the amount of three hundred and sixty-six million three hundred thousand Netherland Guilders (NLG 366,300,000.-) representing the capital is converted into one hundred and sixty-six million two hundred and nineteen thousand six hundred and ninety-three Euros (EUR 166,219,693.-) and the restatement of the capital at one hundred and sixty million Euros (EUR 160,000,000.-), the balance of the existing capital consisting in six million two hundred and nineteen thousand six hundred and ninety-three Euros (EUR 6,219,693.-) being allocated to paid in surplus.

B. Deletion of the par value of the shares.

C. Restatement of the authorized capital of the Corporation at two hundred and twenty-five million Euros (EUR 225,000,000.-).

D. Consequent amendment of paragraphs 1 and 2 of article 5 of the articles of incorporation.

II. The shareholders represented, the proxies of the represented parties and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies, the Board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital is represented at the present meeting.

IV. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

It is resolved to convert the capital of the Corporation into Euros with effect from 1st April, 2000 at the Euro/Netherland Guilder exchange rate prevailing as at the close of business on 31st March, 2000 so that the amount of three hundred and sixty-six million three hundred thousand Netherland Guilders (NLG 366,300,000.-) representing the capital is converted into one hundred and sixty-six million two hundred and nineteen thousand six hundred and ninety-three Euros (EUR 166,219,693.-) and to restate the capital at one hundred and sixty million Euros (EUR 160,000,000), the balance of the existing capital consisting in six million two hundred and nineteen thousand six hundred and ninety-three Euros (EUR 6,219,693.-) being allocated to paid in surplus.

Second resolution

It is resolved to delete the reference to the par value of the shares and consequently the shares will no longer have a par value.

Third resolution

It is resolved to restate the authorized capital of the Corporation in order to set it at two hundred and twenty-five million Euros (EUR 225,000,000.-).

Fourth resolution

As a result of the preceding resolutions, the meeting resolved to amend the first and second paragraphs of Article 5 of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The authorized capital of the Corporation is set at two hundred and twenty-five million Euros (EUR 225,000,000) comprising five million (5,000,000) shares with no par value.»

The subscribed and paid-in capital of the Corporation is set at one hundred and sixty million Euros (EUR 160,000,000.-) divided into three million six hundred and sixty-three thousand (3,663,000) shares with no par value.»

There being nothing further on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned. And after reading these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme F.N.S.A. HOLDING S.A. (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg 35, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 mars 1992 publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 2 septembre 1995, n° 376. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire Marc Elter en date du 27 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, du 27 janvier 1996, n° 51.

L'assemblée fut présidée par Monsieur Christian Scheer, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé secrétaire et scrutateur Monsieur Bertrand Reimmel, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

A. Conversion du capital social de la Société en euros avec effet au 1^{er} avril 2000, au taux de conversion euro / florin néerlandais prévalant à la clôture du marché le 31 mars 2000, de telle sorte que le montant de trois cent soixante-six millions trois cent mille florins néerlandais (NLG 366.300.000,-) représentant le capital est converti en cent soixante-six millions deux cent dix-neuf mille six cent quatre-vingt-treize euros (EUR 166.219.693,-) et la refixation du capital social à cent soixante millions d'euros (EUR 160.000.000,-), la différence de six millions deux cent dix-neuf mille six cent quatre-vingt-treize euros (EUR 6.219.693,-) avec le capital existant étant affectée à la réserve prime d'émission.

B. Suppression de la valeur nominale des actions.

C. Refixation du capital autorisé de la Société à deux cent vingt-cinq millions d'euros (EUR 225.000.000,-).

D. Modification subséquente des premier et second paragraphes de l'article 5 des statuts.

II. Les actionnaires représentés, les procurations des parties représentées et le nombre d'actions sont montrés sur une liste de présence; la liste de présence signée par les porteurs de procuration, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

III. L'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée.

IV. Il apparaît de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de convertir le capital social de la Société en euro avec effet au 1^{er} avril 2000, au taux de conversion euro / florin néerlandais prévalant à la clôture du marché le 31 mars 2000, de telle sorte que le montant de trois cent soixante-six millions trois cent mille florins néerlandais (NLG 366.300.000,-) représentant le capital est converti en cent soixante-six millions deux cent dix-neuf mille six cent quatre-vingt-treize euros (EUR 166.219.693,-) et de refixer le capital à cent soixante millions d'euros (EUR 160.000.000,-), la différence de six millions deux cent dix-neuf mille six cent quatre-vingt-treize euros (EUR 6.219.693,-) avec le capital social existant étant affectée à la réserve prime d'émission.

Deuxième résolution

Il est décidé de supprimer la référence à la valeur nominale des actions et par conséquent les actions sont désormais sans valeur nominale.

Troisième résolution

Il est décidé de refixer le capital autorisé de la Société à deux cent vingt-cinq millions d'euros (EUR 225.000.000,-).

Quatrième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée a décidé de modifier les premier et second alinéas de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent vingt-cinq millions d'euros (EUR 225.000.000,-) divisé en cinq millions (5.000.000) d'actions sans valeur nominale.»

Le capital souscrit et libéré de la Société est fixé à cent soixante millions d'euros (EUR 160.000.000,-) divisé en trois millions six cent soixante-trois mille (3.663.000) actions sans valeur nominale.»

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, l'assemblée fut ensuite clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Scheer, B. Reimmel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 127S, fol. 65, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

J. Elvinger.

(10443/211/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

F.N.S.A. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.883.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(10444/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

LUXAVIA S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.513.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme LUXAVIA S.A. en liquidation, R. C. Luxembourg section B numéro 9.513, avec siège social à l'Aéroport de Luxembourg, constituée par acte reçu par Maître Carlo Funck, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 mars 1971, publié au Mémorial C, numéro 95 du 8 juillet 1971, et dont les statuts ont été modifiés suite à des actes reçus par le notaire instrumentant en date du 22 septembre 1983, publié au Mémorial C, numéro 312 du 7 novembre 1983, et en date du 26 février 1987, publié au Mémorial C, numéro 161 du 1^{er} juin 1987, et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 octobre 1999, publié au Mémorial C, numéro 25 du 8 janvier 2000, avec un capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Martine Gerber, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur David Maria, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Philip Basler-Gretic, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Présentation et approbation du rapport du liquidateur et du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 3.- Manière dont les actifs seront mis à la disposition des actionnaires.
- 4.- Clôture de la liquidation.
- 5.- Destination à donner aux archives.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

Madame Nicole Mahowald, qualifiée ci-après, est mandatée pour faire le suivi des provisions pour frais de clôture de la liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans chez Madame Nicole Mahowald, retraitée, demeurant à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

L'assemblée accepte que les frais et charges éventuellement dus soient réglés par les actionnaires, s'il s'avère nécessaire.

Tout surplus de provision sera remboursé aux actionnaires après une période de cinq ans, toute insuffisance de la provision dûment justifiée par le liquidateur sera mise à la disposition par ces mêmes actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de vingt mille francs luxembourgeois, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gerber, Maria, Basler-Gretic, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2000, vol. 512, fol. 28, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Weniger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2001.

J. Seckler.

(10485/231/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

MEDPHARM INVESTMENTS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 64.511.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(10495/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

MEDPHARM INVESTMENTS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 64.511.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 15 janvier 2001 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- L'assemblée a décidé de continuer l'activité de la société malgré que les pertes cumulées au 31 décembre 1999 dépassent les trois quarts du capital social.

- L'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes et d'affecter le résultat de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999 comme suit:

Résultats reportés des exercices antérieurs	- 92.375,28 CHF
Résultat de l'exercice	- 208.909,02 CHF
Solde à reporter	- 301.284,30 CHF

- L'Assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Guy Harles,

Monsieur Paul Mousel,

Madame Ute Bräuer,

ainsi qu'au commissaire aux comptes THEMIS AUDIT LIMITED pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Guy Harles,

Monsieur Paul Mousel,

Madame Ute Bräuer,

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2000;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, THEMIS AUDIT LIMITED, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 2 février 2001.

Pour MEDPHARM INVESTMENTS S.A. HOLDING

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10496/250/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

MEDIANTIS A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
H. R. Luxemburg B 75.203.

Im Jahre zweitausendundeins, den zwölften Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft MEDIANTIS A.G., mit Sitz in L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg, Sektion B, unter Nummer 75.203, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Benannte Aktiengesellschaft wurde am 28. März 2000, gemäß Urkunde von Notar Christine Doerner gegründet, veröffentlicht im Mémorial C, Nr 532, am 25 Juli 2000, und wurde zuletzt am 21. Dezember 2000, gemäß Urkunde des Notars Frank Baden, noch nicht veröffentlicht, abgeändert.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Pierre Beissel, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bezeichnet zum Schriftführer Frau Tanja Dahm, Privatbeamtin, wohnhaft in Bilsdorf.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Frau Arlette Siebenaler, Privatbeamtin, wohnhaft in Junglinster.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und bittet den instrumentierenden Notar aktenmäßig festzustellen:

I. Daß die gegenwärtige Generalversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat

1. Erhöhung des gezeichneten Gesellschaftskapitals von zweihundertelftausendfünfhundertdreißig Euro (EUR 211.530,-) auf zweihundertdreiundfünfzigtausendneuhundertdreißig Euro (EUR 253.930,-) durch Ausgabe von viertausendzweihundertvierzig (4.240) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-) ohne den bestehenden Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen;

2. Folgende Abänderung des ersten Paragraphen von Artikel 5 der Satzung:

«Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertdreiundfünfzigtausendneuhundertdreißig Euro (EUR 253.930,-), eingeteilt in fünfundzwanzigtausenddreihundertdreundneunzig (25.393) Aktien zu je zehn Euro (EUR 10,-).»

3. Verschiedenes.

II. Daß die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl der von ihnen besessenen Aktien in eine Anwesenheitsliste eingetragen sind, diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Vorstandsmitgliedern unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben formalisiert zu werden.

III. Daß sämtliche Aktien der Gesellschaft auf gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung anwesend oder gültig vertreten sind und die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sich als ordnungsgemäß einberufen erkennen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß die förmliche Einberufung unterlassen werden konnte.

IV. Daß die gegenwärtige Versammlung somit in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten kann.

Nach Beratung faßt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Das gezeichnete Gesellschaftskapital wird durch die Schaffung von viertausendzweihundertvierzig (4.240) neuen Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-) von zweihundertelftausendfünfhundertdreißig Euro (EUR 211.530,-) auf zweihundertdreiundfünfzigtausendneuhundertdreißig Euro (EUR 253.930,-) erhöht.

Die bestehenden Aktionäre verzichten auf ihr Vorzugsrecht zur Zeichnung der neuen Aktien.

Die neuen Aktien werden wie folgt gezeichnet:

- Fünfhundert (500) Aktien werden von Ralf Kleinfeld, wohnhaft in D-67655 Kaiserslautern, Bienenstraße 7, Deutschland, zum Preis von fünftausend Euro (EUR 5.000,-), gezeichnet;
- Zweihundert (200) Aktien werden von Boris Kötting, wohnhaft in D-67655 Kaiserslautern, Stresemannstraße, Deutschland, zum Preis von sechstausend Euro (EUR 6.000,-), gezeichnet;
- Achthundert (800) Aktien werden von Tarek Youzbachi, wohnhaft in D-20535 Hamburg, Griesstraße 83, Deutschland, zum Preis von achttausend Euro (EUR 8.000,-), gezeichnet;
- Hundert (100) Aktien werden von Enno Bargmann, wohnhaft in Altengörs, Eitzredder 15, Deutschland, zum Preis von dreitausend Euro (EUR 3.000,-), gezeichnet;
- Zwanzig (20) Aktien werden von Michael Seeger, wohnhaft in D-60318 Frankfurt/Main, Lemanstraße 22, Deutschland, zum Preis von sechshundert Euro (EUR 600,-), gezeichnet;
- Tausendzweihundert (1.200) Aktien werden von Martin Hüsgen, wohnhaft in D-20251 Hamburg, Salomon Heine Weg 42A, Deutschland, zum Preis von zwölftausend Euro (EUR 12.000,-), gezeichnet;
- Zweihundertfünfzig (250) Aktien werden von Paul Hüsgen, wohnhaft in D-60318 Frankfurt/Main, Lemanstraße 22, Deutschland, zum Preis von fünftausend Euro (EUR 5.000,-), gezeichnet;
- Hundert (100) Aktien werden von Marco Kleinert, wohnhaft in D-21456 Wentorf, Gamburger Landstraße 8, Deutschland, zum Preis von dreitausend Euro (EUR 3.000,-), gezeichnet;
- Tausend (1.000) Aktien werden von Anette Zabel, wohnhaft in D-50672 Köln, Hohenzollernring 75-77, Deutschland, zum Preis von zehntausend Euro (EUR 10.000,-), gezeichnet;
- Dreißig (30) Aktien werden von Christian Lacmann, wohnhaft Im Hainzental 41, D-67722 Winnweiler 30, Deutschland, zum Preis von neunhundert Euro (EUR 900,-) gezeichnet;
- Vierzig (40) Aktien werden von Christoph Blum, wohnhaft Im Oberwald 34, D-67661 Kaiserslautern, zum Preis von eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) gezeichnet.

Die diesbezüglichen Zeichnungsscheine wurden dem Notar vorgelegt und bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.

Die so gezeichneten Aktien wurden bar eingezahlt, so daß die Summe von vierundfünfzigtausendsiebenhundert Euro (EUR 54.700,-), aufgeteilt in zweiundvierzigtausendvierhundert Euro (EUR 42.400,-) für das Kapital und zwölftausend-dreihundert Euro (EUR 12.300,-) für das Agio sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt, den ersten Paragraphen von Artikel 5 der Satzung wie folgt abzuändern:
«Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertdreiundfünfzigtausendneuhundertdreissig Euro (EUR 253.930,-), eingeteilt in fünfundzwanzigtausenddreihundertdreundneunzig (25.393) Aktien zu je zehn Euro (EUR 10,-).»

Abschätzung der Kosten

Die Parteien schätzen den Betrag der Kosten, für die die Gesellschaft auf Grund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, schätzungsweise auf 90.000,- LUF.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für beendet.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Vorstandes gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Beissel, T. Dahm, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 17, case 12. – Reçu 22.066 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. Januar 2001.

F. Baden.

(10493/200/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

MEDIANTIS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R. C. Luxembourg B 75.203.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 5 février 2001.

F. Baden.

(10494/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

MIWA REAL ESTATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 29.271.

Monsieur Masayoshi Miwa, gérant B-1150 Bruxelles, rue Blockmans 11, a été reconduit dans son mandat de gérant technique jusqu'au 31 janvier 2001 et Monsieur Flavio Becca, entrepreneur, L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser, a été reconduit dans son mandat de gérant administratif pour la même période.

Luxemburg, le 2 janvier 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour MIWA REAL ESTATES, S.à r.l.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 77, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10497/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

MONTE CARLO INT. REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 52.460.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 549, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 5 février 2001.

(10498/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

MT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 66.672.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

M. André Guichard, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1206 Genève, 10 Chemin de Beau-Soleil (Suisse), président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué

Madame Hélène Guichard, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1206 Genève, 10 Chemin de Beau-Soleil (Suisse)

M. Jean-Dominique Delannoy, juriste, demeurant à F-75007 Paris, 195, rue de l'Université.

Commissaire aux Comptes

La société civile KPMG AUDIT avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

Luxembourg, le 23 janvier 2001.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 77, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10499/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

NAVY GREEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 62.919.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2001.

Signature.

(10500/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

NEW RIH HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.420.

In the year two thousand, on the twenty-first of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of NEW RIH HOLDINGS S.A. (the «Corporation»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg on 15th December 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of the 16th February 1998, N° 100. The articles of incorporation have never been amended.

The meeting was presided by Mr Christian Scheer, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Mr Bertrand Reimmel, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

A. Conversion of the capital of the Corporation into Euro with effect from 1st April, 2000 at the Euro / £ Sterling exchange rate prevailing as at the close of business on 31st March, 2000 so that the amount of one billion three hundred million £ Sterling (£ 1,300,000,000) representing the capital is converted into two billion one hundred and sixty-two million seven hundred and one thousand seven hundred and fourteen Euros (EUR 2,162,701,714) and the restatement of the capital at two billion Euros (EUR 2,000,000,000), the balance of the existing capital consisting in one hundred and sixty-two million seven hundred and one thousand seven hundred and fourteen Euros (EUR 162,701,714) being allocated to paid in surplus.

B. Consequent amendment of paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation.

II. The shareholders represented, the proxies of the represented parties and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the proxies, the Board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital is represented at the present meeting.

IV. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

It is resolved to convert the capital of the Corporation into Euro with effect from 1st April, 2000 at the Euro / £ Sterling exchange rate prevailing as at the close of business on 31st March, 2000 so that the amount of one billion three hundred million £ Sterling (£ 1,300,000,000) representing the capital is converted into two billion one hundred and sixty-two million seven hundred and one thousand seven hundred and fourteen Euros (EUR 2,162,701,714) and to restate the capital at two billion Euros (EUR 2,000,000,000), the balance of the existing capital consisting in one hundred and sixty-two million seven hundred and one thousand seven hundred and fourteen Euros (EUR 162,701,714) being allocated to paid in surplus.

Second resolution

As a result of the preceding conversion of capital, the meeting resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The subscribed capital of the Corporation is set at two billion Euros (EUR 2,000,000,000) divided into six hundred and thirty-two thousand (632,000) shares with no par value.»

There being nothing further on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned. And after reading these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEW RIH HOLDINGS S.A. (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg 35, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 16 février 1998, n° 100. Les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée fut présidée par Monsieur Christian Scheer, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

A été nommé secrétaire et scrutateur Monsieur Bertrand Reimmel, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

A. Conversion du capital social de la Société en euro avec effet au 1^{er} avril 2000, au taux de conversion euro / £ Sterling prévalant à la clôture du marché le 31 mars 2000, de telle sorte que le montant d'un milliard trois cent millions de Livres Sterling (£ 1.300.000.000) représentant le capital est converti en deux milliards cent soixante-deux millions sept cent un mille sept cent quatorze euros (EUR 2.162.701.714) et la refixation du capital social à deux milliards d'euros (EUR 2.000.000.000), la différence de cent soixante-deux millions sept cent un mille sept cent quatorze euros (EUR 162.701.714) avec le capital existant étant affectée à la réserve prime d'émission.

B. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

II. Les actionnaires représentés, les procurations des parties représentées et le nombre d'actions sont montrés sur une liste de présence; la liste de présence signée par les porteurs de procuration, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

III. L'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée.

IV. Il apparaît de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de convertir le capital social de la Société en euro avec effet au 1^{er} avril 2000, au taux de conversion euro / £ Sterling prévalant à la clôture du marché le 31 mars 2000, de telle sorte que le montant d'un milliard trois cent millions de Livres Sterling (1.300.000.000) représentant le capital est converti en deux milliards cent soixante-deux millions sept cent un mille sept cent quatorze euros (EUR 2.162.701.714) et de refixer le capital à deux milliards d'euros (EUR 2.000.000.000), la différence de cent soixante-deux millions sept cent un mille sept cent quatorze euros (EUR 162.701.714) avec le capital social existant étant affectée à la réserve prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à deux milliards d'euros (EUR 2.000.000.000) divisé en six cent trente-deux mille (632.000) actions sans valeur nominale.»

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, l'assemblée fut ensuite clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Scheer, B. Reimmel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 127S, fol. 65, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

J. Elvinger.

(10501/211/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

NEW RIH HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.420.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(10502/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

ORI MARTIN LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 55.992.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 25, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001.

(10509/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

ORI MARTIN LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 55.992.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 octobre 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les administrateurs suivants:

- Madame Elena Magri, demeurant à Brescia (Italie);
- Monsieur Franco Polotti, demeurant à Brescia (Italie);
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Le mandat de ces administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2001.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2001.

Luxembourg, le 2 février 2001.

ORI MARTIN LUX S.A.

S. Vandì / R. Szymanski

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 25, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10510/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

NITCHEVO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 65.519.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2001.

Signature.

(10503/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

ODDI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 78.231.

The Board of Directors' Meeting, held at the registered office of the company, on Monday, October 2nd, 2000 at 3.00 p.m., has taken the following resolutions:

1) To decrease the premium on each issued share by seventy-seven and 952/1000 Icelandic Krona (ISK 77,952.-) down to one hundred seventy-three and 163/1000 Icelandic Krona (ISK 173,163.-) per share. The share premium issued on the seven hundred forty-eight thousand four hundred (748,400) shares will subsequently amount to a total of one hundred twenty-nine million five hundred ninety-five thousand and one hundred and eight nine and 20/100 Icelandic Krona (ISK 129,595,189.20).

2) To pay up the full amount of fifty-eight million three hundred thirty-nine thousand two hundred seventy-six and 80/100 Icelandic Krona (ISK 58,339,276.80) to the present shareholders of the company proportionally to the number of shares which they hold on the date of the meeting.

3) To amend the last paragraph in the «Subscription and payment» section of Article 19 of the Articles of Incorporation and now reads as follows:

«**Art. 19.** In addition, the shareholders paid on each subscribed share total share premium one hundred twenty-nine million five hundred ninety-five thousand one hundred eighty-nine and 20/100 Icelandic Krona (ISK 129,595,189.20).»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2001.

Pour ODDI HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10505/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

PARVOGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 56.813.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 8 décembre 2000, que le Conseil a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Madame Vania Migliore-Baravini (Annexe 2.) de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Madame Vania Migliore-Baravini, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2002.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / R. Szymanski

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 25, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10516/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

ODYSSEY VENTURES ONLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 75.175.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 janvier 2001

- L'Assemblée Générale a décidé de révoquer avec effet immédiat l'administrateur, Monsieur Jean-Marie Carrara, administrateur de sociétés, demeurant à Villeneuve-d'Ascq.

Monsieur Jean-François Visilit, gérant de société, demeurant à 8, rue Enz, L-5570 Remich, a été désigné en qualité d'administrateur de la société. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 19 janvier 2001.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10506/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

P.A. CONSULTING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 27.393.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(10511/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

P.A. CONSULTING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 27.393.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 décembre 1999 que:

- Monsieur Brian Darren Dowds, Monsieur Palle Bisgaard et Monsieur Nicholas John Gardner Hayes ont été réélus aux fonctions d'administrateurs pour un terme d'une année et renouvelable;

- La société BDO BINDER (LUXEMBOURG), S.à r.l. a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme d'une année et renouvelable.

Luxembourg, le 2 février 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10512/304/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

PACKINVEST A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.141.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 19, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Perte à reporter - 42.410,50 FIM

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(10513/727/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

PAMAR RESEARCH ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 32.605.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2001, vol. 549, fol. 14, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(10514/553/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

PANTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 65.871.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 17, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

Par ailleurs, il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 2000 que la société à responsabilité limitée FIDEI REVISION, ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes, en remplacement de FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(10515/727/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

PARVEST SERVICES.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001.

F. Baden.

(10517/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

PATENT AND SHARES INTERNATIONAL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
H. R. Luxemburg B 32.232.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 21. Dezember 2000

- Gemäss Beschluss des Verwaltungsratsmitglieder vom 21. Dezember 2000 wird der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2001 von 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, nach 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg verlegt.

Auszug für die Hinterlegung beim Amtsgericht Luxemburg und zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 21. Dezember 2000.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10518/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

PEACOCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 42.070.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 9.595.514,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

Signature.

(10519/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

PEARL HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 17.891.

L'an deux mille un, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PEARL HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.891, constituée suivant acte notarié en date du 29 octobre 1980, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 284 du 8 décembre 1980.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur René Schlim, fondé de pouvoirs principal, demeurant à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de trente-neuf millions de dollars US (39.000.000,- USD) pour le ramener de son montant actuel de cinquante millions de dollars US (50.000.000,- USD) à onze millions de dollars US (11.000.000,- USD) par amortissement à due concurrence des pertes reportées de la société figurant au bilan du 31 décembre 1999 et annulation de dix-neuf millions cinq cent mille (19.500.000) actions de la société.

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de trente-neuf millions de dollars US (39.000.000,- USD) pour le ramener de son montant actuel de cinquante millions de dollars US (50.000.000,- USD) à onze millions de dollars US (11.000.000,- USD) par amortissement à due concurrence des pertes de la Société figurant au bilan au 31 décembre 1999 et par annulation de dix-neuf millions cinq cent mille (19.500.000) actions de la Société proportionnellement à la participation de chaque actionnaire dans la Société.

Un exemplaire du bilan de la Société au 31 décembre 1999 restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à onze millions de dollars US (11.000.000,- USD) représenté par cinq millions cinq cent mille (5.500.000) actions nominatives de deux dollars US (2,- USD) chacune.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois (80.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Schlim, M. Strauss, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2001, vol. 128S, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2001.

F. Baden.

(10520/200/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

PEARL HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 17.891.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001. F. Baden.
(10521/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

PEDUS SERVICE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Niederanven, Zone Industrielle Bombicht 1A.
H. R. Luxemburg B 16.821.

AUSZUG

Es geht aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 16. Juli 1999 hervor dass ARTHUR ANDERSEN & CO erneut zum Wirtschaftsprüfer bestimmt wird. Das Mandat endet anlässlich der ordentlichen Generalversammlung welche über die Konten zum 31. Dezember 1999 beschliesst.

Es geht aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 12. Januar 2001 hervor dass ARTHUR ANDERSEN & CO erneut zum Wirtschaftsprüfer bestimmt wird. Das Mandat endet anlässlich der ordentlichen Generalversammlung welche über die Konten zum 31. Dezember 2000 beschliesst.

Luxemburg, den 2. Februar 2001.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10522/304/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

PLASTIFORM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 63.622.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2001.

Signature.

(10523/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

PRESTIGE IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 26, avenue Guillaume.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 56, case 9, que l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée PRESTIGE IMMOBILIER, avec siège social à L-1650 Luxembourg, 26, avenue Guillaume, est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les deux mille cinq cents (2.500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. - ELFAVIN S.A., avec siège social à Luxembourg, deux mille deux cent cinquante parts sociales	2.250
2. - Monsieur Mauro Giallombardo, employé privé, demeurant à Luxembourg, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: deux mille cinq cents parts sociales	2.500

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2001.

E. Schlessler

Notaire

(10526/227/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

POLYGRAPHIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.320.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2001, vol. 549, fol. 17, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001.

Signature.

(10524/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

PONT ROUGE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 52.706.

—
DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 novembre 2000 que M. André Wilwert, liquidateur, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société à responsabilité limitée INTER-AUDIT, S.à r.l. avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 novembre 2000 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 15 novembre 2000 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

Pour avis sincère et conforme
Pour PONT ROUGE S.A. (en liquidation)

A. Wilwert
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 77, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10525/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

QUICK POINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 33, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 18.407.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 60, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2001.

Pour le gérant

Signature

(10527/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

S.IM.INT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 66.910.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 22, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(10552/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

RESITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 58.366.

L'an deux mille un, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.
A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RESITEC S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 58.366, constituée suivant acte reçu en date du 18 février 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 311 du 20 juin 1997 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Maurice Zieleniec, expert-comptable, demeurant à Grâce-Hollogne (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carla Louro, employée privée, demeurant à Niederranven.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Transfert du siège social: à partir du 30 novembre 2000, le siège social est transféré à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de Luxembourg à Foetz, avec effet rétroactif au 30 novembre 2000, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Foetz.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Zieleniec, C. Louro, J.-M. Weber, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 25, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

M. Thyès-Walch.

(10530/233/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

RESITEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 58.366.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(10531/233/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

34290

20A.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 54.628.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 10, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001.

Signature.

(10528/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

RELAIS NATURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 17, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 59.210.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du vingt-cinq janvier deux mille un, numéro 109 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le vingt-six janvier deux mille un, vol. 866, fol. 31, case 7, que la société anonyme RELAIS NATURE S.A., avec siège social à Luxembourg, 17, rue de Hollerich, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du vingt-neuf avril mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, au numéro 442 du 13 août 1997, au capital de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) a été dissoute en date du trente juin deux mille et entrera en liquidation également à compter de ce jour.

Est nommé comme liquidateur Madame Monique Schmidt demeurant à Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et seront conservés pendant au moins cinq ans en la demeure du liquidateur.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2001.

Pour copie conforme

N. Muller

Le notaire

(10529/224/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

SOCIETE INTERNATIONALE DE PROPRIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 49.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(10557/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

SOCIETE INTERNATIONALE DE PROPRIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 49.602.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 13 décembre 2000 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, à 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, à partir du 1^{er} janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2000.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10558/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

**R.S.S. S.A., RESOURCE SHIPPING & SHIPMANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. GARUDA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 48.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(10532/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

ROMANIA OIL AND GAS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 400.088,- USD.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.231.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale du 15 novembre 2000 que Messieurs Dan Costache Patriciu, résidant en Roumanie, Sorin Marin, résidant en Roumanie et George Philip Stephenson résidant aux Etats Unis ont été nommés gérants pour une période de trois années.

Faisant suite à divers transferts, les 15.388 parts sociales représentant le capital social se répartissent comme suit:

1. ROMANIA AND MOLDOVA DIRECT FUND LP, détenteur de	3.762 parts
2. DANAMA FOUNDATION, détenteur de	5.642 parts
3. TUDORI FONDATION, détenteur de	5.642 parts
4. Monsieur John Works, détenteur de	171 parts
5. Monsieur Mauricio Martins Da Silva, détenteur de	171 parts

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2001, vol. 549, fol. 12, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10533/727/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

SHIKAKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.277.

L'an deux mille un, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SHIKAKO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.277, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 423 du 1^{er} septembre 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 468 du 19 septembre 1995.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Ludo Beersmans, directeur, demeurant à Anvers,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Refonte des statuts.
2. Adoption d'une version anglaise des statuts qui fera foi.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société et d'en adopter une version anglaise qui fera foi, de sorte que les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

Section I- Form, Title, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Title. The company («the Company») shall have the form of a public limited company (société anonyme). It shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of association. The name of the Company, shall be SHIKAKO S.A.

Art. 2. Registered office. The registered office shall be established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by decision of the Board of Directors.

Branches or other offices of the Company may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere by decision of the Board of Directors.

In the event of the Board of Directors considering that extraordinary events of a political, economic or social nature are jeopardising the normal functioning of the Company at its registered office or the easy communication with the registered office or between the registered office and other countries, or that such events are imminent, the Board may transfer the registered office temporarily abroad until the extraordinary events have ceased completely. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which shall continue to be governed by Luxembourg law despite such temporary transfer of the registered office. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested party by one of the Company's bodies or by one of the persons responsible for the day-to-day management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the purchase, the sale, the chartering and the nautical management of sea-going vessels.

The Company may also do all financial and commercial operations in order to promote directly or indirectly the realization of its object.

Art. 4. Duration. The Company is constituted for an unlimited period of time.

It may be dissolved at any time by decision of the general meeting of shareholders adopted in accordance with the quorum and majority conditions required by the present articles of association and by the law for amending articles of association.

Section II- Capital, Shares

Art. 5. Corporate capital. The corporate capital of the Company is fixed at eighteen million nine hundred thousand US Dollars (18,900,000.- USD) represented by eighteen thousand nine hundred (18,900) shares with a nominal value of one thousand US Dollars (1,000.- USD), having each a vote at the General Meeting of shareholders.

All the shares have been paid up in full.

The company may repurchase its own shares in accordance with the prevailing law.

Art. 6. Form of shares. All the shares are and shall be issued solely in the form of registered shares.

All the shares issued shall be listed in the register of shareholders which shall be kept at the registered office; this register may be consulted by any shareholder. It shall contain the exact designation of each shareholder, its name and address and a note of the number of shares held, a note of the payments made on the shares and share transfers, with dates.

Each shareholder shall notify the Company by registered letter of his address and of any change of address. The Company shall be entitled to rely on the accuracy of the last address provided.

Ownership of the shares is evidenced by the inscription of the shareholders in the register of shareholders.

Shares may be transferred by means of a declaration of transfer recorded in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Shares may also be transferred according to the rules on the assignment of claims set out in Article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Likewise the Company may accept and include in the register of shareholders any transfer mentioned in any correspondence or other document establishing the consent of the transferor and the transferee.

The Company shall only recognise one owner per share. Where the ownership of one or more shares is undivided or disputed, the persons claiming rights in respect of the share(s) must designate a single agent to represent the share(s) in respect of the Company. Omission of such designation shall result in the exercise of all the rights attached to the share(s) being suspended. The same shall apply in the event of a dispute between an usufructuary and the bare owner, or between a debtor and a lienor.

Certificates reflecting the inscriptions in the register of shareholders shall be issued to shareholders. These share certificates shall be signed by two members of the Board of Directors. These signatures may be handwritten, printed or stamped on.

The Company may issue multiple share certificates.

Art. 7. Increase and reduction in corporate capital. The corporate capital of the Company may be increased or reduced at any time, on one or more occasions, by decision of the general meeting of shareholders adopted according to the quorum and majority conditions required by the present articles of association and by law for amending articles of association.

The new shares to be subscribed by making cash payments shall be offered preferentially to the existing shareholders in proportion to the amount of capital they hold. The Board of Directors shall determine the period during which preferential subscription rights may be exercised. This period may not be less than thirty days.

The foregoing notwithstanding, the general meeting of shareholders deliberating according to the quorum and majority conditions required by the present articles of association and by the law for amending the articles of association may limit or cancel the preferential subscription rights or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 8. Repurchase of own shares. The Company may repurchase its own shares.

The acquisition and holding of its own shares shall be effected in accordance with the terms of the law and on condition that all the shareholders are treated equally.

Section III- Board of Directors, Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors («the Board of Directors») comprising at least three members, who need not be shareholders in the Company («the Directors»).

The Directors shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period of time which may not exceed six years. They may be re-elected, and they may be revoked at any time by the general meeting of shareholders; no reason need be given. Decisions to appoint or revoke directors shall be made by the general meeting of shareholders by a simple majority of the shareholders present or represented, without any quorum being required.

In the event of one or more vacancies on the Board of Directors further to death, resignation or any other cause, the remaining Directors shall be entitled to elect a new Director by majority vote to fill the vacant position until the next general meeting of shareholders to be held thereafter.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors may choose from among its members a chairman («the Chairman»). It may also choose a secretary («the Secretary»), who does not need to be a Director, and who may be instructed to draw up minutes of the meetings of the Board of Directors and of the general meetings of shareholders, and entrusted with other administrative or other tasks as decided by the Board of Directors.

Meetings of the Board of Directors shall be chaired by the Chairman, but in his absence the Board of Directors, by a simple majority of those of its members present or represented, shall instruct another member of the Board to act as chairman pro tempore.

The Board of Directors shall meet when convened by the Chairman or by two members of the Board.

Written notice of all meetings of the Board of Directors shall be given to all Directors at least one week before the meeting is to be held, unless it is urgent (in which case the nature of the urgency must be mentioned in the letter convening the meeting) or with the agreement of all those entitled to attend the meeting. The letter convening the meeting shall indicate the place where the meeting is to be held and shall contain the agenda.

The requirement to send out a letter convening a meeting may be ignored if each Director gives assent in writing either in advance or subsequently by fax, telegram or telex.

No special letter convening the meeting shall be required for meetings of the Board of Directors held on a date and at a time and place determined in a resolution adopted previously by the Board of Directors.

Any Director may be represented at meetings of the Board of Directors by designating another member of the Board as his agent; this must be done in writing, by fax, telegram or telex. A Director may not represent more than one other Director.

The Board of Directors may only act or deliberate validly if at least the majority of its members are present or represented.

Decisions are made by the majority of votes of Directors present or represented at the meeting. In the event of a tied vote on a resolution at a meeting of the Board of Directors, the chairman of the meeting shall not have a casting vote.

A written decision made by circular means and signed by all the Directors shall be regular and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Directors. A decision of this kind may be documented by one or more separate documents having the same content, each signed by one or more Directors. The date of such a decision shall be the date of the last signature.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors. Minutes of all meetings of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the meeting. Proxies shall remain appended to the minutes.

Copies or extracts of minutes intended for production in Court or elsewhere shall be signed by the Chairman, by the Secretary, or by two Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors shall have the power to carry out any acts which may be necessary or useful for the achievement of the object of the Company, except those which are specifically reserved for the general meeting of shareholders by law.

Art. 13. Delegation of powers. The Board of Directors may delegate in a general or specific fashion the day-to-day management of the Company, as well as the representation of the Company as regards such management, to one or more members of the Board, directors, authorised agents, employees or other agents, who need not be shareholders of the Company, or may confer special powers or terms of reference or permanent or temporary functions on persons or agents of its choice.

Delegation of day-to-day management to a member of the Board shall be subject to prior authorisation from the general meeting of shareholders.

The Board of Directors may, whenever it sees fit, create one or more committees made up of members of the Board and/or third parties to whom it may delegate such powers and roles at it may deem appropriate, remaining nevertheless within the limit of statutory requirements.

Art. 14. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and other companies or firms shall be affected or invalidated by the fact that one or more Directors or authorised agents of the Company have a personal interest therein, or are a director, partner, authorised agent or employee thereof. Unless provided for to the contrary below, a Director or authorised agent of the Company who also acts in the capacity as a director, partner, authorised agent or employee of another company or firm with which the Company is to sign a contract or enter into business relations in any other way shall not be automatically prevented from giving his opinion or voting or acting in respect of any operation concerning such a contract or operation on the grounds of such a connection with the company or firm.

The foregoing notwithstanding, in the event of a Director having an interest opposed to that of the Company in an operation subject to the approval of the Board of Directors, he shall advise the Board of Directors of this and have the declaration mentioned in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations or cast a vote as regards this operation. The operation and the opposing interest of the Director shall be brought to the attention of the next general meeting of shareholders thereafter before the meeting votes on other resolutions.

The Company shall compensate Directors or authorised agents and their successors, testamentary executors and property managers for any reasonable expenses they may incur as a result of their appearance as defendants in legal actions, court cases or legal proceedings brought against them because of their current or former activities as Director or authorised agent of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and as a result of this they are not entitled to compensation, except in cases where they are declared guilty of gross negligence or of having failed in their duties towards the Company; in the event of a transactional arrangement, such compensation shall only cover the subjects matter of the transactional arrangement and even then only if the Company is informed by its legal adviser that the person to be paid compensation has not failed in his duties towards the Company. The foregoing right to compensation does not exclude other rights of the aforementioned persons to which they may claim entitlement.

Art. 15. Company representation. In respect of third parties, the Company shall be validly committed by the joint signatures of two Directors, or by the individual signature of the person to whom day-to-day management of the Company has been delegated in the context of such day-to-day management, or by the joint signature or by the individual signature of any person to whom such power of signature has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 16. Auditors. The Company's operations shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period of time which may not exceed six years, and they shall remain in office until their successors have been elected. They may be re-elected, and they may be revoked at any time by the general meeting of shareholders, without any reason needing to be given.

Section IV- General meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents all the shareholders of the Company.

Meetings shall have all the powers which are reserved for them by law.

Art. 18. Annual general meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at any other place to be indicated in the notice convening the meeting on the second Thursday on the month of April of each year at 11.00 a.m.

Should this day fall on a legal holiday, the meeting shall be held on the next working day thereafter.

Art. 19. Other general meetings of shareholders. The Board of Directors as well as the auditor(s) shall be entitled to convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened in such a way as to be held within a period of one month if shareholders representing at least one-fifth of the corporate's capital so request in writing, indicating the agenda for the meeting.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held outside the Grand Duchy of Luxembourg whenever circumstances of force majeure occur; this shall be at the sole discretion of the Board of Directors.

Art. 20. Notices convening meeting. General meetings of shareholders shall be convened by the Board of Directors or by the auditor(s) in compliance with the conditions set out by law and by the present articles of association. Letters convening a meeting shall contain the agenda of the general meeting of shareholders and shall be sent to the shareholder's address indicated in the register of shareholders or to the address notified to the Company by the shareholder by registered letter.

In the event of all the shareholders being present or represented and declaring that they have had knowledge of the agenda for the meeting, the latter may be held without being convened in advance.

Art. 21. Bureau. General meetings of shareholders shall be chaired by the Chairman, but in his absence the general meeting of shareholders, by simple majority of the shareholders present or represented, shall instruct another Director or any other person to act as chairman pro tempore.

The chairman of the general meeting of shareholders shall designate a secretary responsible for drawing up the minutes of the meeting, and the general meeting of shareholders shall designate a scrutineer by simple majority of the shareholders present or represented.

The chairman of the general meeting, the secretary designated by him and the scrutineer designated by the general meeting of shareholders shall together constitute the bureau of the meeting («the Bureau»).

Art. 22. Voting. Each share shall give entitlement to one vote at any general meeting of shareholders.

Each shareholder may take part in general meetings by designating a proxy in writing, by fax, telegram or telex; this proxy need not be a shareholder in the Company.

The Board of Directors may decide any other conditions to be fulfilled for entitlement to take part in general meetings.

Unless otherwise provided for by law or the present articles of association, decisions shall be taken by a simple majority, whatever the number of shares present or represented at the meeting.

Art. 23. Amendments to the articles of association. The general meeting of shareholders may only validly amend the present articles of association if at least half of the capital is represented at that general meeting of shareholders and if the agenda indicates the proposed amendments to the articles of association and, as appropriate, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not fulfilled, a further meeting may be convened in the form stipulated in the articles of association. This letter converting the meeting shall reproduce the agenda, indicating the date and the outcome of the previous meeting. The second meeting shall deliberate validly whatever proportion of the Company capital is represented. In order to be valid, resolutions adopted at either of these meetings must have the support of at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

Art. 24. Minutes of general meetings of shareholders. The secretary designated by the chairman of the general meeting of shareholders in compliance with the provisions of the present articles of association shall be instructed to draw up the minutes of the meeting; these shall be signed by the members of the Bureau.

Copies or extracts of minutes intended for production in Court or elsewhere shall be signed by the Chairman or by two Directors.

Section V- Financial year, Distribution of profits

Art. 25. Financial year, Annual accounts. The Company's financial year shall commence on the first of January and end on the thirty-first of December each year.

The Board of Directors shall prepare the annual accounts in accordance with the provisions of Luxembourg law and accounting practices.

Art. 26. Allocation of profits. Five per cent (5%) shall be deducted from the Company's net profits for the creation of a statutory reserve. This deduction shall cease to be compulsory when, and for as long as, the statutory reserve reaches ten per cent (10%) of the Company's capital.

The general meeting of shareholders shall decide on the allocation of the balance of annual net profits. It may decide to pay all or part of the balance into a reserve or provisional account, to carry it forward, or to distribute it among the shareholders as dividend.

The Board of Directors may effect advance payments of dividends in accordance with the statutory conditions. It shall determine the amount and the date of making such advance payments.

Section VI- Winding up, Liquidation

Art. 27. Loss of capital. In the event of the loss of half the Company's capital, the Directors shall convene a general meeting of shareholders to be held within a period of time not exceeding two months counting from the date on which the loss was or should have been noted by them; the general meeting of shareholders shall deliberate on the possible winding up of the Company under the same conditions for quorum and majority as those required for amending the articles of association.

The same rules shall be observed where the loss amounts to three-quarters of the Company's capital, but in this case the Company shall be wound up if this is approved by at least one-quarter of the votes cast at the meeting.

Art. 28. Winding-up, Liquidation. The Company may be wound up at any time by a decision of the general meeting of shareholders deliberating under the same conditions for quorum and majority as those required for amending the articles of association, unless provided for otherwise by law.

In the event of the Company being wound up, liquidation shall be effected by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their powers and their emoluments. If no appointment is made, liquidation shall be carried out by the Board of Directors in office at the time, acting in its capacity as liquidation committee, and if no powers have been determined for the liquidator(s) the Board shall have the widest possible powers conferred by law for this purpose.

The general meeting of shareholders shall, as appropriate, determine the emoluments to be paid to the liquidators.

Art. 29. Distribution. Without prejudice to the rights of preferential creditors and mortgagees, the liquidator(s) shall pay all the Company's debts proportionately, whether they are due or not, less discount in the latter case.

After the payment or deposit of the amounts necessary to pay off the Company's debts, the liquidator(s) shall distribute to the shareholders such sums or securities which may form equal shares for distribution; he/they shall hand over the goods which should have been kept for sharing out.

Art. 30. Liquidation meetings. Each year the results of the liquidation shall be submitted to the general meeting of the Company, with an indication of the causes preventing completion of the liquidation.

Once the liquidation has been completed, the liquidator(s) shall report to the general meeting of shareholders on the use made of the Company's assets and shall submit the accounts and supporting documents. The meeting shall appoint one or more auditors to examine these documents and set the date for a further meeting at which a decision shall be made on the management by the liquidator(s), according to the report by the auditor(s).

Completion of the liquidation shall be published, together with the balance sheet.

Section VII- Applicable law

Art. 31. Applicable law. All matters not covered by the present articles of association shall be settled in accordance with the Commercial Companies Act (as amended) of 10 August 1915.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Chapitre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. La société (la «Société») a la forme d'une société anonyme. Elle est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société a pour dénomination SHIKAKO S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux de la Société peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces statuts et par la loi pour toute modification des statuts.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à dix-huit millions neuf cent mille US Dollars (18.900.000,- USD) représenté par dix-huit mille neuf cents (18.900) actions d'une valeur nominale de mille US Dollars (1.000,- USD), disposant chacune d'une voix aux Assemblées Générales des actionnaires.

Toutes les actions sont entièrement libérées.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Forme des Actions. Toutes les actions sont et seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu au siège social et dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire notamment son nom et son adresse ainsi que l'indication du nombre des actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués sur ses actions et les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Les transferts d'actions seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être opérés suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou de plusieurs actions est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à/aux action(s). Il en sera de même en cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. Ces certificats d'actions seront signés par deux membres du Conseil d'Administration. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment, en une ou en plusieurs fois, par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces statuts et par la loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces statuts et par la loi pour toute modification des statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autorisé le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions propres. La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera en accord avec les termes de la loi et à condition que tous les actionnaires soient traités d'une manière égalitaire.

Chapitre III.- Conseil d'Administration, Réviseur d'Entreprises

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaire de la Société (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif. Les décisions de nomination et de révocation de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés sans condition de quorum.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'Administrateur suite à un décès, une démission ou autrement, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un nouvel Administrateur pour occuper le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui peut être chargé de la rédaction des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires ainsi que d'autres tâches administratives ou autres telles que décidées par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président, mais en son absence, le Conseil d'Administration chargera à la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés, un autre Administrateur de la présidence pro tempore.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou de deux Administrateurs.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence (auquel cas la nature de cette urgence devra être mentionnée dans l'avis de convocation) ou avec l'accord de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, soit antérieurement, soit postérieurement, par télécopieur, par télégramme ou par télex de chaque Administrateur.

Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions du Conseil d'Administration se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par télégramme ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut pas représenter plus d'un seul Administrateur.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Une décision écrite prise par voie circulaire et signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration sont signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le Président, par le Secrétaire ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi réserve expressément à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuelle la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut créer en temps utile un ou plusieurs comités composés d'Administrateurs et/ou de tierces personnes au(x)quel(s) il peut déléguer les pouvoirs et rôles qu'il juge appropriés, mais toujours dans la limite de ce qui est conforme à la loi.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur aurait un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, il en avise le Conseil d'Administration et fait mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt opposé de l'Administrateur sont portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant tout vote de cette assemblée sur d'autres résolutions.

La Société indemnisera tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société, en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Réviseur d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

Le ou les réviseurs d'entreprises seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second jeudi du mois d'avril de chaque année à onze heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ainsi que le ou les réviseurs d'entreprises ont en droit de convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées de façon qu'elles soient tenues dans un délai d'un mois, si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent par écrit en indiquant l'ordre du jour.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Convocations. Les assemblées générales seront convoquées par le Conseil d'Administration ou par le ou les réviseurs d'entreprises conformément aux conditions fixées par la loi et par les présents statuts. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale et sera envoyée à l'adresse des actionnaires indiquée dans le registre des actionnaires ou à celle que l'actionnaire a notifié à la Société par lettre recommandée.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Bureau. Les assemblées générales des actionnaires sont présidées par le Président, mais en son absence, l'assemblée générale des actionnaires chargera à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés, un autre Administrateur ou une autre personne de la présidence pro tempore.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée et l'assemblée générale des actionnaires désigne, à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés, un scrutateur.

Le président de l'assemblée générale, le secrétaire désigné par lui et le scrutateur désigné par l'assemblée générale des actionnaires constituent ensemble le bureau de l'assemblée (le «Bureau»).

Art. 22. Vote. Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire de la Société.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Art. 23. Modifications des statuts. L'assemblée générale des actionnaires ne peut valablement modifier les présents statuts que si la moitié au moins du capital est représentée à l'assemblée générale des actionnaires en question et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes statutaires. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 24. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires. Le secrétaire désigné par le président de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions des présents statuts est chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée qui sera signé par les membres du Bureau.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux Administrateurs.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 25. Année sociale, Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 26. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Art. 27. Perte du capital. En cas de perte de la moitié du capital social, les administrateurs convoquent, de façon qu'elle soit tenue dans un délai n'excédant pas deux mois à dater du moment où la perte a été constatée par eux ou aurait dû l'être, l'assemblée générale des actionnaires qui délibérera aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celle exigées pour la modification des statuts sur la dissolution éventuelle de la société.

Les mêmes règles sont observées lorsque la perte atteint les trois quarts du capital social, mais en ce cas la dissolution aura lieu si elle est approuvée par le quart des voix émises à l'assemblée.

Art. 28. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. A défaut de nomination, la liquidation s'opère par les soins du Conseil d'Administration en fonction à cette époque, agissant en qualité de comité de liquidation et à défaut de détermination des pouvoirs du ou des liquidateur(s), il(s) dispose(nt) à cette fin des pouvoirs les plus étendus conférés par la loi.

L'assemblée générale des actionnaires détermine le cas échéant, les émoluments des liquidateurs.

Art. 29. Répartition. Le(s) liquidateur(s), sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, paie(nt) toutes les dettes de la société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, sous déduction de l'escompte pour celles-ci.

Après le paiement ou la consignation des sommes nécessaires au paiement des dettes, le(s) liquidateur(s) distribue(nt) aux actionnaires les sommes ou valeurs qui peuvent former des répartitions égales; ils leur remet(tent) les biens qui auraient dû être conservés pour être partagés.

Art. 30. Assemblées de liquidation. Chaque année, les résultats de la liquidation sont soumis à l'assemblée générale de la société, avec l'indication des causes qui ont empêché la liquidation d'être terminée.

Lorsque la liquidation sera terminée, le(s) liquidateur(s) fait (font) un rapport à l'assemblée générale sur l'emploi des valeurs sociales et soumet(tent) les comptes et pièces à l'appui. L'assemblée nomme un ou plusieurs commissaires pour examiner ces documents et fixe une nouvelle réunion dans laquelle il sera statué, après le rapport du ou des commissaires, sur la gestion des liquidateurs.

La clôture de la liquidation sera publiée ensemble avec le bilan.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Beersmans, M. Strauss, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 28, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

F. Baden.

(10547/200/542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

SHIKAKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001.

F. Baden.

(10548/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

SI BELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 66.940.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2001.

Signature.

(10549/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

SI BELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 66.940.

Assemblée Générale Extraordinaire de la société

L'Assemblée Générale réunie ce 16 janvier 2001 à 14.00 heures en Assemblée Générale Extraordinaire sur base de convocations téléphoniques.

Pour les besoins de la cause:

M. Joseph Delree a été nommé Président de l'Assemblée.

Mme Ella Chilina a été nommée Scrutateur.

Mme Jocelyne Hanzen a été nommée Secrétaire.

Tous les Actionnaires étant présents ou représentés, a confirmé M. Pierre Scheuren comme Administrateur-Délégué avec la co-signature obligatoire de Monsieur Pierre Scheuren.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été levée à 14.15 heures.

J. Delree / E. Chilina / J. Hanzen

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 8, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10550/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

RTL 4 FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 55.778.

—
Les comptes annuels au 31 juillet 1998, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} février 2001, vol. 549, fol. 15, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001.

(10535/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

RTL 4 FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 55.778.

—
Les comptes annuels au 31 juillet 1999, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} février 2001, vol. 549, fol. 15, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001.

(10536/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

RTL 4 FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 55.778.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions unanimes de l'Assemblée générale annuelle reportée des actionnaires, tenue au siège de la société, le 29 décembre 2000, que:

- L'Assemblée Générale donne acte des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises.
- L'Assemblée Générale approuve les rapports de gestion du Conseil d'Administration ainsi que les comptes annuels arrêtés aux 31 juillet 1998 et 31 juillet 1999 tels qu'ils sont soumis.
- Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide l'affectation au report à nouveau des résultats des exercices écoulés, soit un bénéfice net de LUF 1.601.746,- pour l'exercice 1998, ainsi qu'un bénéfice net de LUF 690.553,- pour l'exercice arrêté au 31 juillet 1999.
- L'Assemblée Générale donne, pour les exercices sociaux écoulés, décharge de leur gestion à chacun des administrateurs et de l'exercice de son mandat au Réviseur d'entreprises.
- L'Assemblée générale décide de proroger les mandats comme administrateurs de MM. Jean-Charles de Keyser et Bert Habets, ainsi que le mandat du Réviseur d'entreprises, KPMG AUDIT, Luxembourg, pour une durée se terminant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels de l'an 2001.
- L'Assemblée générale décide de nommer comme administrateur, Monsieur Julien Joseph résidant à 40, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm pour une durée se terminant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'an 2001.
- L'Assemblée générale décide à l'unanimité de reporter la décision sur la liquidation de la société à une assemblée générale ultérieure.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2001.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2001, vol. 549, fol. 15, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10537/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

AQUARIUS AUDIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich.
R. C. Luxembourg B 58.245.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2000, vol. 318, fol. 64, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2001.

(10643/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

SCM GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 17.154.

—
 Une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 décembre 2000 a décidé de:

- (a) porter de trois à quatre le nombre des administrateurs;
- (b) de nommer le Dr. Natalino Sbraccia, administrateur de société, demeurant à RMS-47899 Serravalle, 21, Via Ca'Pontoso, nouvel administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée statutaire de 2001.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Pour avis sincère et conforme

Pour *SCM GROUP INTERNATIONAL S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 77, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10544/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

S.D.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 25.330.

—
 Une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 décembre 2000 a décidé de:

- (a) porter de cinq à six le nombre des administrateurs;
- (b) nommer Monsieur Marc Adam, directeur du Marketing Direct des Editions Dupuis, demeurant à B-1640 Rhode Saint Genèse, 28 avenue des Châtaigniers, comme nouvel administrateur avec effet à partir du 31 décembre 2000, son mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale, qui se prononcera sur les comptes annuels au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Pour avis sincère et conforme

Pour *S.D.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 77, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10545/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

ARDEN SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 68.140.

—
 In the year two thousand and one, on the 17th day of January, at 9.48 a.m.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary, residing in Mersch.

There appeared:

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A., a public limited company (société anonyme), having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

duly represented by Ms Isabelle Lebbe, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 16 January, 2001.

The said proxy initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting its capacity as sole unitholder of ARDEN SQUARE HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), a limited company having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R. C. S. Luxembourg B 68.140), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Me Frank Baden on 30 December 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 4 April 1999 Number 233, further amended pursuant to a deed of the same notary dated 20 April 1999, published in the Mémorial number 523 on 8 July 1999, takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole shareholder decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole shareholder decides to appoint as liquidator SC REALTY INCORPORATED, a company incorporated under the laws of Nevada, with registered office in Nevada.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the sole shareholder in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further items on the agenda, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil un, le 17 janvier, à 9 heures 48.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

SECURITY CAPITAL HOLDINGS S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par Isabelle Lebbe, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 janvier 2001.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa qualité de seule et unique associée de ARDEN SQUARE HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.140, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 233 du 4 avril 1999, modifié par acte du même notaire reçu en date du 20 avril 1999, publié au Mémorial, numéro 523 du 8 juillet 1999, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de nommer liquidateur SC REALTY INCORPORATED, une société constituée et ayant son siège social au Nevada.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Lebbe, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 25 janvier 2001, vol. 416, fol. 70, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 février 2001.

E. Schroeder.

(10644/228/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

TRAMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 25.805.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 11 décembre 2000 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, à 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, à partir du 1^{er} janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2000.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 79, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10579/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2001.

ALCIONE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 31.000,- EUR.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 79.290.

In the year two thousand, on the twenty-first December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PA.BE HOLDING S.A., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office in 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

here represented by Me Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal in Luxembourg on December 20, 2000, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole shareholder of ALCIONE HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée which was incorporated in the form of a société anonyme named BAZILLAC HOLDING S.A. by deed of November 20, 2000, not yet published in the Mémorial C and having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, which was transformed into a société à responsabilité limitée named ALCIONE HOLDING, S.à r.l. by deed of December 1, 2000, not yet published in the Mémorial C, (hereafter referred to as the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing person requested the notary to state that, in its capacity as sole shareholder of the Company, PA.BE HOLDING S.A. has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to add a new paragraph to article 6 of the Company's articles which shall read as follows:

«In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of said premium account may be used to provide for the payment of any shares which the company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses or net unrealised depreciation on the company's investments and/or to make distributions to the shareholders.»

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) to an amount of one million five hundred and thirty-one thousand euros (EUR 1,531,000.-), by the creation and the issue of fifteen thousand (15,000) new shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) per share and having the same rights attached as the existing shares.

Third resolution

The sole shareholder resolved to subscribe the fifteen thousand (15,000) new shares at their par value of one hundred euros (EUR 100.-) per share against a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities.

Subscription - Payment

Thereupon, PA.BE HOLDING S.A., prenamed, represented as above stated, declared to subscribe the fifteen thousand (15,000) new shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) per share and to entirely pay up such shares together with a total share premium of one million nine hundred eighty-one thousand one hundred and forty-one euros and eleven cents (EUR 1,981,141.11) by contribution in kind consisting of all its assets and liabilities.

The appearing person further stated that the assets contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to be free transferability of all the assets and liabilities of PA.BE HOLDING S.A. to the Company.

Proof of the ownership by PA.BE HOLDING S.A. of all the contributed assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a certified copy of the interim financial statements of such company as at December 20, 2000,

which, having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The above mentioned interim financial statements of PA.BE HOLDING S.A. show net assets of three million four hundred eighty-one thousand one hundred and forty-one euros and eleven cents (EUR 3,481,141.11).

Finally, the appearing person declared that the directors of PA.BE HOLDING S.A. will accomplish all formalities concerning the transfer of all assets and liabilities of PA.BE HOLDING S.A. to the Company.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to reduce the Company's subscribed capital by an amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) so as to reduce it from its present amount after the above mentioned capital increase of one million five hundred and thirty-one thousand euros (EUR 1,531,000.-) to an amount of one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.-) by the cancellation of three hundred and ten (310) own shares of a par value of one hundred euros (EUR 100.-) per share currently held by the Company as a result of the third resolution here above referred to.

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the proposed capital increase and resolved that said paragraph shall forthwith read as follows:

«The company's corporate capital is fixed at one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.»

Expenses

The contribution in kind constitutes a contribution of all assets and liabilities of a company incorporated under the laws of and resident in a European Union Member State exclusively in exchange for newly share capital by an existing company incorporated under the laws of an resident in a European Union Member State. The Company refers to article 4-1 of the Law dated 29th December 1971, which provides for capital tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately LUF 200,000.-.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up on the day named at the beginning in Hesperange.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and résidence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PA.BE HOLDING S.A., une société soumise au droit luxembourgeois, avec siège social à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

représentée par ME Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 décembre 2000, qui, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation,

agissant en tant qu'associé unique de ALCIONE HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée qui a été constituée sous la forme d'une société anonyme nommée BAZILLAC HOLDING S.A. suivant acte du 20 novembre 2000, en voie de publication au Mémorial C et ayant son siège social à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, qui a été transformée en société à responsabilité limitée nommée ALCIONE HOLDING, S.à r.l. suivant acte du 1^{er} décembre 2000, en voie de publication au Mémorial C, (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont plus été modifiés depuis lors.

Lequel comparant a alors requis le notaire instrumentaire d'acter qu'en sa qualité d'associé unique de la Société, PA.BE HOLDING S.A. a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article 6 des statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

«En plus du capital social, un compte de primes peut être établi auquel toutes les primes payées pour une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la société, pour compenser des pertes nettes réalisées ou des dépréciations nettes pas encore réalisées des investissements de la société et/ou pour effectuer des distributions aux associés.»

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000.-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) à un montant de un million cinq cent trente et un mille euros (EUR 1.531.000.-) par la création et l'émission de quinze mille (15.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) par part sociale et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de souscrire aux quinze mille (15.000) parts sociales nouvelles à leur valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par part sociale contre apport en nature consistant en tout son actif et passif.

Souscription - Paiement

Ensuite, PA.BE HOLDING S.A., préqualifiée, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux quinze mille (15.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par part sociale et de libérer entièrement ces parts sociales ainsi que de payer une prime d'émission de un million neuf cent quatre-vingt-un mille cent quarante et un euros et onze centimes (EUR 1.981.141,11) par apport en nature consistant en tout son actif et passif.

Le comparant déclare en outre que tout l'actif et tout le passif contribué est libre de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la libre cessibilité de tout l'actif et de tout le passif de PA.BE HOLDING S.A. à la Société.

La propriété de PA.BE HOLDING S.A. de tout l'actif et de tout le passif contribué a été justifiée au notaire instrumentaire par une copie certifiée conforme d'un bilan intérimaire de cette société au 20 décembre 2000 qui, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte aux fins de formalisation.

Le bilan intérimaire de PA.BE HOLDING S.A. susmentionné indique un actif net de trois millions quatre cent quatre-vingt-un mille cent quarante et un euros et onze centimes (EUR 3.481,141,11).

Finalement, le comparant déclare que les administrateurs de PA.BE HOLDING S.A. exécuteront toutes les formalités requises pour la cession de tout l'actif et de tout le passif de PA.BE HOLDING S.A. à la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) afin de le porter de son montant actuel de un million cinq cent trente et un mille euros (EUR 1.531.000,-) à un montant de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) par l'annulation de trois cent dix (310) parts sociales propres ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par part sociales actuellement détenues par la Société en conséquence de la troisième résolution ci-dessus.

Cinquième résolution

L'associé unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée et a décidé que ce paragraphe soit dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais

L'apport en nature constitue un apport de tout l'actif et de tout le passif d'une société constituée selon les lois d'un Etat de l'Union Européenne et résident d'un tel Etat exclusivement en échange de nouveau capital d'une société existante constituée selon les lois d'un Etat Membre de l'Union Européenne et résident d'un tel Etat. La Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, dont l'objet est l'exemption du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ LUF 200.000,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivant d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 janvier 2001.

G. Lecuit.

(10640/220/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

ALCIONE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 79.290.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 janvier 2001.

G. Lecuit.

(10641/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

ARROW, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 5.594.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2001, vol. 549, fol. 13, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001.

Pour ARROW, Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

J.-M. Schiltz / S. Wallers

(10645/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

BABERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 500.000.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 65.781.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 773 du 24 octobre 1998.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2001, vol. 549, fol. 14, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(10648/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

ASTEROPE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 31.000,- EUR

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 79.289.

In the year two thousand, on the twenty-first December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GIRARD HOLDING S.A., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office in 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

here represented by M^e Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy under private seal given in Luxembourg on December 20, 2000, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole shareholder of ASTEROPE HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée which was incorporated in the form of a société anonyme named AZZANA HOLDING S.A. by deed of November 20, 2000, not yet published in the Mémorial C and having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, which was transformed into a société à responsabilité limitée named ASTEROPE HOLDING, S.à r.l. by deed of December 1, 2000, not yet published in the Mémorial C, (hereafter referred to as the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing person requested the notary to state that, in its capacity as sole shareholder of the Company, GIRARD HOLDING S.A. has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to add a new paragraph to article 6 of the Company's articles which shall read as follows:

«In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of said premium account may be used to provide for the payment of any shares which the company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses or net unrealised depreciation on the company's investments and/or to make distributions to the shareholders.»

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of six million one hundred twenty-five thousand euros (EUR 6,125,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) to an amount of six million one hundred fifty-six thousand euros (EUR 6,156,000.-), by the creation and the issue of sixty-one thousand two hundred and fifty (61,250) new shares with a par value of one hundred euros (EUR 100) per share and having the same rights attached as the existing shares.

Third resolution

The sole shareholder resolved to subscribe the sixty-one thousand two hundred and fifty (61,250) new shares at their par value of one hundred euros (EUR 100.-) per share against a contribution in kind consisting of all the shares which it

currently holds in the share capital of the Company and 24.5% of all its other assets and liabilities except for the shares which it currently holds in the share capital of LYRAE HOLDING, S.à r.l. and CASSIOPEA HOLDING, S.à r.l., two companies governed by the laws of Luxembourg, with registered office in 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Subscription - Payment

Thereupon, GIRARD HOLDING S.A., prenamed, represented as above stated, declared to subscribe the sixty-one thousand two hundred and fifty (61,250) new shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) per share and to entirely pay up such shares together with a total share premium of three million four hundred forty thousand five hundred and sixty-eight euros and seventy-five cents (EUR 3,440,568.75) by contribution in kind consisting of all the shares which it currently holds in the share capital of the Company and 24.5% of all its other assets and liabilities except for the shares which it currently holds in the share capital of LYRAE HOLDING, S.à r.l. and CASSIOPEA HOLDING, S.à r.l., two companies governed by the laws of Luxembourg, with registered office in 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

The appearing person further stated that the assets contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability of all the assets and liabilities of GIRARD HOLDING S.A. to the Company.

Proof of the ownership by GIRARD HOLDING S.A. of all the contributed assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a certified copy of the interim financial statements of such company as at December 20, 2000, which, having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The above mentioned interim financial statements of GIRARD HOLDING S.A. show net assets of thirty-nine million two thousand nine hundred and four euros and twenty-five cents (EUR 39,002,904.25).

Finally, the appearing person declared that the directors of GIRARD HOLDING S.A. will accomplish all formalities concerning the transfer of all assets and liabilities of GIRARD HOLDING S.A. to the Company.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to reduce the Company's subscribed capital by an amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) so as to reduce it from its present amount after the above mentioned capital increase of six million one hundred fifty-six thousand euros (EUR 6,156,000.-) to an amount of six million one hundred twenty-five thousand euros (EUR 6,125,000.-) by the cancellation of three hundred and ten (310) own shares of a par value of one hundred euros (EUR 100.-) per share currently held by the Company as a result of the third resolution here above referred to.

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the proposed capital increase and resolved that said paragraph shall forthwith read as follows:

«The company's corporate capital is fixed at six million one hundred twenty-five thousand euros (EUR 6,125,000.-) represented by sixty-one thousand two hundred and fifty (61,250) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.»

Expenses

The contribution in kind forms part of a contribution of all assets and liabilities of a company incorporated under the laws of and resident in a European Union Member State exclusively in exchange for newly issued share capital by three existing companies, all companies incorporated under the laws of and resident in a European Union Member State. The Company refers to article 4-1 of the Law dated 29th December 1971, which provides for capital tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of this document are estimated at approximately LUF 300,000.-.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up on the day named at the beginning in Hesperange.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

GIRARD HOLDING S.A., une société soumise au droit luxembourgeois, avec siège social à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

représentée par Me Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 décembre 2000, qui, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation, agissant en tant qu'associé unique de ASTEROPE HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée qui a été constituée sous la forme d'une société anonyme nommée AZZANA HOLDING S.A., suivant acte du 24 août 2000, en voie de publication au Mémorial C et ayant son siège social à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, qui a été transformée en société à responsabilité limitée nommée ASTEROPE HOLDING, S.à r.l. suivant acte du 1^{er} décembre 2000, en voie de publication au Mémorial C, (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont plus été modifiés depuis lors.

Lequel comparant a alors requis le notaire instrumentaire d'acter qu'en sa qualité d'associé unique de la Société, GIRARD HOLDING S.A. a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'ajouter un nouveau paragraphe à l'article 6 des statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

«En plus du capital social, un compte de primes peut être établi auquel toutes les primes payées pour une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la société, pour compenser des pertes nettes réalisées ou des dépréciations nettes pas encore réalisées des investissements de la société et/ou pour effectuer des distributions aux associés.»

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six millions cent vingt-cinq mille euros (EUR 6.125.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de six millions cent cinquante-six mille euros (EUR 6.156.000,-) par la création et l'émission de soixante et un mille deux cent cinquante (61.250) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par part sociale et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de souscrire aux soixante et un mille deux cent cinquante (61.250) parts sociales nouvelles à leur valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par part sociale contre apport en nature consistant en toutes les parts sociales qu'elle détient actuellement dans le capital social de la Société et 24,5% de tout son actif et passif restant, exception faite des parts sociales qu'elle détient actuellement dans le capital social de LYRAE HOLDING, S.à r.l. et CASSIOPEA HOLDING, S.à r.l., deux sociétés soumises au droit luxembourgeois, avec siège social à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Souscription - Paiement

Ensuite, GIRARD HOLDING S.A., préqualifiée, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux soixante et un mille deux cent cinquante (61.250) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) par part sociale et de libérer entièrement ces parts sociales ainsi que de payer une prime d'émission de trois millions quatre cent quarante mille cinq cent soixante-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 3.440.568,75) par apport en nature consistant en toutes les parts sociales qu'elle détient actuellement dans le capital social de la Société et 24,5% de tout son actif et passif exception faite des parts sociales qu'elle détient actuellement dans le capital social de LYRAE HOLDING, S.à r.l. et CASSIOPEA HOLDING, S.à r.l., deux sociétés soumises au droit luxembourgeois, avec siège social à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Le comparant déclare en outre que tout l'actif et tout le passif contribué est libre de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la libre cessibilité de tout l'actif et de tout le passif de GIRARD HOLDING S.A. à la Société.

La propriété de GIRARD HOLDING S.A. de tout l'actif et de tout le passif contribué a été justifiée au notaire instrumentaire par une copie certifiée conforme d'un bilan intérimaire de cette société au 20 décembre 2000 qui, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte aux fins de formalisation.

Le bilan intérimaire de GIRARD HOLDING S.A. susmentionné indique un actif net de trente-neuf millions deux mille neuf cent quatre euros et vingt-cinq centimes (EUR 39.002.904,25).

Finalement, le comparant déclare que les administrateurs de GIRARD HOLDING S.A. exécuteront toutes les formalités requises pour la cession de tout l'actif et de tout le passif de GIRARD HOLDING S.A. à la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) afin de le porter de son montant actuel de six millions cent cinquante-six mille euros (EUR 6.156.000,-) à un montant de six millions cent vingt-cinq mille euros (EUR 6.125.000,-) par l'annulation de trois cent dix (310) parts sociales propres ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par part sociale actuellement détenues par la Société en conséquence de la troisième résolution ci-dessus.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée et a décidé que ce paragraphe soit dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à six millions cent vingt-cinq mille euros (EUR 6.125.000,-) représenté par soixante et un mille deux cents cinquante (61.250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais

L'apport en nature fait partie d'un apport de tout l'actif et de tout le passif d'une société constituée selon les lois d'un Etat Membre de l'Union Européenne et résident d'un tel Etat exclusivement en échange de nouveau capital de trois sociétés existantes constituées selon les lois d'un Etat Membre de l'Union Européenne et résidentes d'un tel Etat. La Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, dont l'objet est l'exemption du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ LUF 300.000,-.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 janvier 2001.

G. Lecuit.

(10646/220/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

ASTEROPE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 79.289.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 janvier 2001.

G. Lecuit.

(10647/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

BARILLA LUXEMBOURG S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.953.

Acte Constitutif publié à la page 18632 du Mémorial C, n° 389 du 9 septembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2001, vol. 549, fol. 14, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(10649/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

UBS CAPITAL II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2010 Luxembourg, 17-21, boulevard Joseph II.

STATUTES

In the year two thousand, on the twenty-second day of December.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange.

There appeared:

UBS CAPITAL B.V., a company existing under the laws of the Netherlands, with registered office at Parkweg 2, 2585 JJ The Hague, the Netherlands,

hereby represented by Jean-François Bouchoms, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in The Hague, on December 19, 2000.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration.

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law by the name of UBS CAPITAL II, S.à r.l. (hereafter the «Company»).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object.

The object to the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies

in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realization of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

Art. 3. Registered office.

The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II.- Corporate capital

Art. 4. Capital.

The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 18,000.- (eighteen thousand Euros), represented by 720 (seven hundred and twenty) ordinary shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Profit sharing.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares.

In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares.

The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the law on commercial companies dated 10th August, 1915, as amended (the «Law»), to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

Chapter III.- Management - Meeting of the board of managers - Representation - Authorized signatories

Art. 8. Management.

The Company is administered by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meeting of the board of managers.

Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all the managers, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 10. Representation - Authorized signatories.

In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 10 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers. The Company shall be bound by the sole signature of any single manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Liability of managers.

The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV.- Secretary**Art. 12. Appointment of a secretary.**

A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the «Secretary»).

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meeting of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for a purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V.- General Meetings of Shareholders**Art. 13. Annual general meeting - Extraordinary general meeting of shareholders.**

The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within twelve months after the close of the immediately preceding financial year.

Art. 14. Shareholder's voting rights.

Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

Art. 15. Quorum - Majority.

Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the articles of incorporation and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company' share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution, the passing of resolutions in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of a resolution passed at a general meeting of shareholders.

The sole shareholder exercises the powers of the general meeting.

The decisions of the sole shareholder which are taken in the scope of the above paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Any reference to shareholder's meeting shall mutates mutandis refer to resolution passed in writing in the above form.

Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing**Art. 16. Financial year.**

The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 17. Financial statements.

Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 18. Inspection of documents.

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits - Reserves.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII.- Dissolution - Liquidation**Art. 20. Dissolution.**

The insolvency of bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 15 of these Articles of Association, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 21. Liquidation.

At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Audit**Art. 22. Statutory Auditor - External Auditor.**

In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing law**Art. 23. Reference to Legal Provisions.**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscription and Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to 720 (seven hundred and twenty) ordinary shares issued by the Company and to pay the shares so subscribed by a contribution in kind consisting of 18,000 (eighteen) shares (the «Shares»), representing 100% (one hundred per cent) of the total share capital of UBS CAPITAL II B.V., a company organised and existing under the laws of The Netherlands, with registered office at Herengracht 600, 1017 CJ Amsterdam (the Netherlands), having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each. The contribution made to the Company of the Shares is to be recorded at fair market value and to be allocated as follows:

- EUR 18,000 (eighteen thousand Euros) to the nominal share capital of the Company.

The value of the said contribution has been hereby certified to the undersigned notary by an interim balance sheet of UBS CAPITAL II B.V. dated December 22, 2000.

It also results from a certificate issued by the legal representative(s) of UBS CAPITAL II B.V. on December 22, 2000 that:

1. UBS CAPITAL B.V. is the owner of the Shares, being 100% (one hundred per cent) of the total share capital of UBS Capital II B.V.;
2. the Shares are fully paid-up;
3. UBS CAPITAL B.V. is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
4. there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
5. the Shares are freely transferable;
6. all formalities necessary for the contribution in kind and transfer of the Shares of UBS CAPITAL II B.V. to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the Luxembourg notarial deed documenting the said contribution in kind; and
7. on December 22, 2000, the Shares to be contributed are worth at least EUR 18,000.- as is reflected in an interim balance sheet enclosed herewith.

The said certificate, as well as the said balance sheet of UBS CAPITAL II B.V. as per December 22, 2000 attached hereto, after having been signed *in varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Transitory provisions

By way of derogation from article 16 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from December 22, 2000 to December 31, 2000.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately LUF 60,000.- (sixty thousand Luxembourg francs). Considering that the subscribed share capital of UBS Capital II, S.à r.l. is the result of a contribution in kind of 18,000 (eighteen thousand) shares representing the entirety of the shares of UBS Capital II B.V., being a Dutch capital company the contribution is exempt from Luxembourg proportional registration duty (droit d'apport) on the basis of Article 4.2 of the law of 29th December 1971.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The meeting appoints as its managers, for an unlimited period:

* Mr Maarteen Hanno Frech, banker, residing at Bankastraal 130, 2585 ET The Hague, The Netherlands;

* Mr Derek Keith Smith, banker, residing at Eichenweg 3, 8126 Zumikon, Switzerland;

2) The registered office is established at 17-21, boulevard Joseph II, L-2010 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Hesperange, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

UBS CAPITAL B.V., une société constituée d'après les lois des Pays-bas, ayant son siège social au Parkweg 2, 2585 JJ La Haye, Pays-Bas,

ici représentée par Jean-François Bouchoms, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à La Haye, le 19 décembre 2000.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er}.- Nom - Durée - Objet - Siège social**Art. 1^{er}. Nom et Durée.**

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination UBS CAPITAL II, S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois luxembourgeoises, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la « Loi ») ainsi que par les présents statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet.

La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation et/ou à leurs filiales toute assistance, prêt, avance ou garantie.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaire ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature, à condition qu'elles ne soient pas librement négociable et émises sous forme nominative.

Art. 3. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale de son associé, ou en cas de pluralité d'associés, de ses associés.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II.- Capital social**Art. 4. Capital.**

Le capital souscrit et libéré de la Société est fixé à 18.000,- EUR (dix huit mille Euros), représenté par 720 (sept cent vingt) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

Le capital social pourra être divisé en une ou plusieurs catégories de parts sociales. A chaque fois qu'une ou plusieurs nouvelles catégories de parts sociales seront créées ou que de nouvelles parts sociales au sein d'une catégorie seront créées, une résolution de l'assemblée générale des associés sera prise et les statuts seront modifiés en conséquence.

Art. 5. Participation aux bénéfices.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts.

En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-associés.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers, non associés, que dans le respect de l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales.

La Société pourra, sous réserve du respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la «Loi»), acquérir ses propres parts sociales et au cas où le capital social de la Société comporterait une ou plusieurs catégories de parts sociales, la Société pourrait procéder au rachat de toutes ou d'une partie des parts sociales d'une catégorie de parts sociales ou de plusieurs catégories de parts sociales mais pas nécessairement d'une autre catégorie de parts sociales.

L'acquisition et la dissolution par la Société de ses propres actions devront se faire par le biais d'une résolution d'une et sous les conditions à fixer par une assemblée générale des associés.

Chapitre III.- Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de gérance.

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, appelés également administrateur(s) gérant(s). En cas de pluralité d'associés, ils forment un Conseil de gérance nommé par l'assemblée générale des associés. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés.

L'assemblée générale des associés décidera de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants.

Art. 9. Réunion du Conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tous membre du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou d'accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie, ou autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call, par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité absolue des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve des dispositions de l'article 10 ci-dessous.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la seule signature de n'importe quel gérant.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataire(s) et sa/leur rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation de son/leur mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagements est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV.- Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire.

Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) de la Société (le «Secrétaire»).

Le Secrétaire, qui peut ou ne peut pas être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de gérance et, dans la mesure du possible, de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions dans un livre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblée générale annuelle - Assemblée générale extraordinaire des associés.

L'assemblée générale annuelle des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée endéans les cinq mois après la clôture de l'exercice comptable.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg.

Art. 14. Droit de vote des associés.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'ils détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'ils détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 15. Quorum - Majorité.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Chapitre VI.- Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 16. Année sociale.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Comptes sociaux.

Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 18. Inspection des documents.

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 19. Distribution des bénéfices - Réserves.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Liquidation.

L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des présents statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 21. Liquidation.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII.- Vérification des comptes

Art. 22. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX.- Loi applicable

Art. 23. Référence aux dispositions légales.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi.

Souscription et Libération

Les 720 (sept cents vingt) parts sociales ont été souscrites par la société UBS CAPITAL B.V., prénommée.

Toutes ces parts ont été entièrement libérées par apport en nature de 18.000 (dix-huit mille) part sociales (les «Parts») d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune représentant l'entière du capital social de UBS CAPITAL II B.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social au Herengracht 600, 1017 CJ Amsterdam (Pays-Bas). L'apport en nature des Parts à la Société a été enregistré à la juste valeur du marché et est alloué comme suit:

- 18.000,- EUR au capital social nominal de la Société.

La valeur dudit apport en nature a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un bilan intérimaire de UBS CAPITAL II B.V. en date du 22 décembre 2000.

Il résulte d'un certificat émis par le représentant légal de UBS Capital II B.V. en date du 22 décembre 2000 que:

1. UBS CAPITAL B.V. est le propriétaire des Parts, représentant 100% du capital social de UBS Capital II B.V.;
2. les Parts ont été intégralement souscrites et libérées;
3. UBS CAPITAL B.V. est le seul bénéficiaire et propriétaire légal des Parts et a le droit d'en disposer;
4. il n'existe aucun droit de préemption ou autre droit en vertu duquel toute personne serait en droit de demander la cession en sa faveur d'une ou plusieurs des Parts;
5. les Parts sont librement cessibles;
6. toutes les formalités nécessaires à l'apport en nature et au transfert des Parts de UBS CAPITAL II B.V. à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié attestant de l'apport en nature;
7. le 22 décembre 2000, les Parts apportées ont une valeur au moins égale à EUR 18.000,- tel que cela ressort du bilan intérimaire ci-joint.

Ledit certificat et le bilan intérimaire de UBS CAPITAL II B.V. au 21 décembre 2000 ci-joints, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis aux formalités d'enregistrement avec lui.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 16 des présents statuts, le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2000.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement 60.000 LUF (soixante mille Francs Luxembourgeois).

Considérant que le capital social souscrit d'UBS CAPITAL II, S.à r.l. est le résultat d'un apport en nature de 18.000 (dix-huit mille) parts, représentant la totalité des parts d'UBS CAPITAL II B.V., étant une société de droit néerlandais, l'apport est exonéré du droit d'apport luxembourgeois sur la base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971,

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée désigne en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée jusqu'à la révocation de leur mandat:

- a) Monsieur Maarten Frech, banquier, demeurant au Bankastraet 130, 2585 ET La Haye (Pays-Bas); et
- b) Monsieur Derek Keith Smith, banquier, demeurant au Eichenweg 3, 8126 Zumikon (Suisse).

2. le siège social de la Société est établi au 17-21, boulevard Joseph II à L-2010 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de discussions entre le texte anglais et le texte français, la version anglais prévaudra.

Fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-F. Bouchoms, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 31 janvier 2001.

G: Lecuit.

(10630/220/461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

BARS IMPORT & EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.104.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 février 2001, vol. 549, fol. 26, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2001.

Signature.

(10650/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

BAY BRIDGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 50.718.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 janvier 2000

Sont présents:

Jean-Pierre Higuët
Fédéric Deflorenne
Stéphane Biver

Tous les membres du conseil d'administration étant présents ou représentés, l'ordre du jour peut être valablement discuté.

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la société

Délibérations

Après en avoir délibéré, le conseil prend la résolution suivante:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 11, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10653/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

BASIS CONSULTING SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 69.227.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 11, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001.

Signature

Un mandataire

(10651/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

BASIS CONSULTING SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 69.227.

*Rapport de gestion des gérants aux associés sur les comptes sociaux
arrêtés au 31 décembre 1999*

Aux comptes de l'actif et du bilan, nous avons inscrit à l'actif circulant des créances pour un montant total de LUF 815.186,- et des disponibilités pour un montant total de LUF 67.062,-.

Aux comptes de passif du bilan, nous avons enregistré le capital social pour un montant de LUF 500.000,-.

A cela s'ajoutent les provisions pour risques et charges comptabilisées à hauteur de LUF 182.160,- et les dettes se chiffrent à LUF 742.200,-.

Le compte de profits et pertes fait état des charges d'exploitation qui s'élèvent à la somme totale de LUF 1.540.081,- et pas de charges exceptionnelles. Nous avons inscrit des produits financiers pour LUF 1.171,-, et pas de produits exceptionnels.

Il s'est dégagé au 31 décembre 1999 un résultat consistant en un bénéfice de LUF 499.610,-.

Le gérant Monsieur Philippe Henin a perçu des rémunérations pour un montant de LUF 2.020.886,- au cours de l'exercice 1999, pour l'exécution de son mandat.

Luxembourg, le 21 septembre 2000.

P. Henin

Gérant

Pour approbation des comptes annuels et quitus au gérant pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 1999.

WELLS LIMITED - 300 parts

Signature

Associé

CARLEETA LIMITED - 200 parts

Signature

Associé

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 11, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10652/751/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

BELFRY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 65.997.

Acte constitutif publié à la page 38616 du Mémorial C n° 805 du 4 novembre 1998.

Le bilan au 5 avril 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2001, vol. 549, fol. 14, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(10655/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

BELMORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 65.984.

Acte constitutif publié à la page 38524 du Mémorial C n° 803 du 4 novembre 1998.

Le bilan au 5 avril 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2001, vol. 549, fol. 14, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(10656/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

BIRD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwies.

R. C. Luxembourg B 41.676.

Monsieur Claude Meyer et Madame Estelle Soubre démissionnent avec effet immédiat de leurs postes d'administrateurs conformément à leurs lettres de démission du 21 septembre 2000.

Aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2001, vol. 318, fol. 72, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(10659/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

BOONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2001, vol. 267, fol. 47, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(10660/654/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

BRES INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 51.401.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 janvier 2000

Sont présents:

Jürgen Bresser, Adm. délégué

Brant Beheer

Stéphane Biver

Tous les membres du conseil d'administration étant présents ou représentés, l'ordre du jour peut être valablement discuté.

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la société

Délibérations

Après en avoir délibéré, le conseil prend la résolution suivante:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 11, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10661/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

BROKAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8001 Strassen, 148, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 70.968.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(10662/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.

BTM GLOBAL PIONEER FUND, Fonds Commun de Placement.

—
DISSOLUTION

Le fonds commun de placement BTM GLOBAL PIONEER FUND est clôturé avec effet au 17 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2001, vol. 548, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10663/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2001.
